WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

A.R. Waterloo

Section fondamentale

Informations

2026/2027



WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Athénée Royal de Waterloo
Rue de la Station, 118 - 1410 Waterloo
www.ar-waterloo.be

fondamental
+32 (0)473 48 56 28
dirfond.waterloo@gmail.com

internat
+32 (0)479 78 00 10
administratrice@arwaterloo.be

secondaire
+32 (0)2 354 92 76
secretaire@arwaterloo.be

Athénée Royal de Waterloo

Waterloo, rentrée 2026

Chers parents,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons retrouvé vos enfants ce lundi 24 aout après quelques semaines de vacances. La période scolaire s'étend jusqu'au vendredi 2 juillet 2026 compris.

Vous avez reçu le R.O.I. (règlement d'ordre intérieur). Il centralise les règles à suivre dans notre école. Je vous invite à le lire, à en parler avec votre enfant et à signer le document de réception si ce n'est pas déjà fait.

En complément de ce document, dans ce livret, vous trouverez toute une série d'informations qui vous seront utiles durant cette année. Je vous invite à le **lire très attentivement** et à le **conserver précieusement**.

Tout au long de l'année, avec votre collaboration, nous aiderons votre enfant à s'épanouir, à développer son autonomie, à acquérir une méthode de travail, à surmonter ses difficultés…
L'intérêt que vous manifestez pour les études de votre enfant est un gage de réussite !

Le site de notre école **(ar-waterloo.be)**, notre page Facebook **(Athénée royal de Waterloo – Fondamental)**, ainsi que l'application « **Classe Dojo** » vous informeront quotidiennement des activités qui se sont déroulées à l'école.

Nous restons à votre disposition pour toute rencontre que vous jugeriez nécessaire, sur simple demande de rendez-vous. D'autre part, nous comptons sur vous pour répondre à nos appels.

Nous vous prions de croire, chers parents, en l'assurance de notre entier dévouement.

C'est avec enthousiasme que je vous souhaite une belle rentrée !

Pour l'équipe éducative,

Isabelle LECLERCQ
Directrice

Réunions organisées

Il est indispensable que parents et enseignants se connaissent, se rencontrent et se parlent pour qu'un enfant puisse grandir et s'épanouir harmonieusement…

1) En septembre réunion collective, où chaque enseignant détaille son plan matière, sa méthode de travail, ses objectifs, ses sorties,…

- Implantation de la Station : **Mardi 8 septembre 2026 à 18h30**
- Implantation des Mésanges : **Jeudi 10 septembre 2025 à 18h30**

2) Selon le planning pour la distribution du bulletin (3) :

- Semaine du 30 novembre **réunion des parents primaire et maternel**
- Semaine du 22 mars **réunion des parents primaire et maternel**
- Juin/juillet **réunion des parents primaire et maternel**

☞ La première réunion est organisée dans le but de venir chercher le bulletin et de discuter avec l'enseignante, en individuel.

*Si vous ne pouvez pas vous rendre aux réunions prévues, merci de prendre rendez-vous avec l'instituteur de votre enfant via son journal de classe. Veillez à ne **jamais vous présenter sans rendez-vous** si vous désirez vous entretenir **longuement** avec le professeur.*

Horaires

Maternel :

8h30 – 9h20	*Activités (accueil en classe jusque 8h50)*
9h20 – 10h10	*Activités*
10h10 – 10h25	*Récréation*
10h25 – 11h15	*Activités*
11h15 – 12h05	*Activités (fin des cours le mercredi)*
12h05 – 13h35	*Repas et récréation*
13h35 – 14h25	*Activités*
14h25 – 15h15	*Activités*

L'accueil en classe maternelle se fait jusque 8h50 car les activités commencent à 9h00. Ceci pour se rapprocher de l'horaire primaire qui lui, commence à 8h30.

En fonction du trafic, le bus acheminant les élèves vers l'une ou l'autre implantation peut avoir du retard. Les horaires peuvent donc être ajustés.

Primaire :

8h30 – 9h20	*Cours*
9h20 – 10h10	*Cours*
10h10 – 10h25	*Récréation*
10h25 – 11h15	*Cours*
11h15 – 12h05	*Cours (fin des cours le mercredi)*
12h05 – 13h35	*Repas et récréation*
13h35 – 14h25	*Cours*
14h25 – 15h15	*Cours*

En fonction du trafic, le bus acheminant les élèves de P1 et P2 vers l'une ou l'autre implantation peut avoir du retard. Les horaires peuvent donc être ajustés.

Bien vivre ensemble…

En section maternelle

Afin d'assurer le bon déroulement de la vie en classe et le bien-être de votre enfant, nous vous demandons de respecter les points suivants :

- La propreté doit être travaillée à la maison, comme à l'école. Les langes ne sont tolérés que pendant la sieste.
- Merci d'étiqueter tous les vêtements et objets personnels de votre enfant.
- L'horaire doit être respecté : l'arrivée en classe se fait impérativement avant **8h50**. *Nous vous demandons également de ne pas prolonger votre présence en classe afin de faciliter le début des activités.*
- La sortie de l'école se fait du côté de l'avenue des Merles. Les parents attendent derrière la grille que son enfant sorte, sous autorisation d'un titulaire.
- Les documents administratifs doivent être remis dans les délais impartis, et les paiements effectués sur les comptes ad hoc.
- Une collation saine est demandée.
- Les vêtements prêtés par l'école doivent être retournés **propres**.
- Pour des raisons de sécurité, votre enfant ne pourra quitter l'école qu'avec son papa, sa maman ou une personne habituelle. Si une autre personne vient le chercher, merci d'en informer l'enseignant(e) à l'avance.
- En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone, pensez à prévenir rapidement l'enseignant(e) de votre enfant.

En section primaire

Afin d'assurer un cadre de vie agréable et propice aux apprentissages, nous demandons à chaque élève de respecter les règles suivantes :

- Tous les vêtements et objets personnels doivent être marqués au nom de l'enfant.
- La ponctualité est essentielle : l'arrivée à l'école se fait **au plus tard à 8h25**.
- Chaque élève est responsable de ses affaires et veille à garder son cartable et ses documents en ordre et en bon état.

- Le travail scolaire doit être pris au sérieux : les devoirs doivent être faits et les leçons étudiées avec application.
- Implantation Station : La sortie de l'école se fait soit du côté de la rue de la Station, soit du côté de l'avenue Émile Theys. Pour les élèves dont le parent n'est pas présent à la fin des cours, il doit être muni d'une carte de sortie préalablement signée par le parent. Cette carte n'autorise pas l'enfant a attendre seul sur le parking ou dans la rue.
  Implantation Mésanges : La sortie de l'école se fait du côté de l'avenue des Mésanges. Les parents attendent derrière la grille que son enfant sorte, sous autorisation d'un titulaire.
- Chaque élève est responsable de ses affaires et ne doit apporter que les objets autorisés. Les téléphones portables (GSM) sont interdits.
- Le respect des règles de vie de l'école est indispensable au bien-être de tous : chaque élève doit adopter un comportement respectueux envers les adultes, les camarades et toute autre personne, dans et hors de l'école.
- Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin.
- Toute forme de violence, vol, insulte, harcèlement ou racket est inacceptable et entraînera des sanctions.

Nous vous remercions de votre collaboration pour rappeler ces règles à votre enfant et assurer ensemble un climat scolaire harmonieux.

Les documents utiles

→ Le journal de classe

Avant de partir à l'école, pensez à vérifier qu'il est bien dans le cartable. Il ne doit jamais être laissé à la maison.
Nous vous demandons de :

- Remplir et mettre à jour la première page.
- Lire et signer le journal de classe chaque jour
- L'utiliser comme moyen de communication avec l'enseignant(e). Pour toute remarque ou information plus longue, merci d'agrafer un document afin de ne pas surcharger le JDC.

Cet outil est fourni gratuitement par l'école, il est donc important d'en prendre grand soin.

→ La farde d'avis

La farde d'avis contient tous les documents officiels classés par ordre de réception. Certains avis nécessiteront d'être **complétés et remis** à l'enseignant(e) rapidement.
Tout document placé dans cette farde sera considéré comme **lu et connu des parents**. Il est donc essentiel de la consulter régulièrement et de s'assurer que votre enfant l'a toujours dans son cartable**.**

→ Le bulletin

Le bulletin est un document officiel remis quatre fois par an. Il suit votre enfant tout au long d'e l'année et doit donc être conservé en parfait état.
Nous vous demandons de :

- Le signer dès réception et de le remettre dès le lendemain.
- Ne rien inscrire sur le bulletin, toute modification non autorisée entraînant une sanction.

Organisation pratique

→ Les absences

À partir de 5 ans (de la M3 à la P6), la scolarité est obligatoire. Il est essentiel que votre enfant suive tous les cours régulièrement afin d'avoir une scolarité régulière et sereine.
En cas d'absence, celle-ci doit être **obligatoirement justifiée** à l'aide de la **feuille d'absence** (voir annexe en fin de document). Ce document doit être rempli et remis à l'enseignant(e) dès le retour de votre enfant à l'école**.**

⚠ **Attention** : Certains motifs ne seront pas acceptés par la Direction, notamment :

- Absence pour raisons religieuses ou familiales
- Pannes de voiture répétées
- Maladie d'un parent

→ Maladie, Accidents scolaire - Assurance

En cas de maladie (fièvre, vomissements, etc.), nous vous contacterons afin que vous veniez chercher votre enfant au plus vite et que vous consultiez un médecin si nécessaire.

⚠ **Important :**

- L'école n'a pas le droit d'administrer de médicaments sans un avis médical écrit précisant la posologie et la durée du traitement.
- Le personnel scolaire ne peut être tenu responsable d'éventuelles complications liées à la prise de ces médicaments.
- Un enfant fiévreux et/ou contagieux ne sera pas accepté à l'école pour éviter tout risque de contamination.

En cas de maladie contagieuse (méningite, diphtérie, varicelle, grippe, COVID-19…), il est obligatoire de prévenir la Direction dans l'heure au 0473/485628 ainsi que le Centre PMS au 02/3540150.

Accidents et assurance

- En cas d'accident, nous vous contacterons immédiatement. Pour les situations urgentes, nous ferons appel aux services médicaux d'urgence.
- Tout accident survenu à l'école ou sur le trajet scolaire est couvert par l'assurance Ethias.
- Un formulaire vous sera remis : il devra être complété par le médecin et les parents, puis retourné sans délai à l'école pour l'encodage.
- Les frais médicaux sont avancés par les parents. La mutuelle en rembourse une partie, et Ethias prend en charge le solde sur présentation des documents requis.
- Ethias vous contactera directement avec un numéro de dossier et les instructions pour le remboursement.

⚠ L'assurance ne couvre pas la perte ou la détérioration des vêtements et objets personnels. L'école ne peut être tenue responsable de ces pertes ou dégradations.

Les poux

Comme dans toutes les écoles, nous luttons chaque année contre les **poux**. Afin d'éviter leur propagation, nous vous demandons d'être vigilants et de prendre les précautions nécessaires :



- **Vérifiez régulièrement** la tête de votre enfant.
- **Appliquez des traitements adaptés** (shampoings anti-poux, lotions) dès que nécessaire.
- **Utilisez un peigne spécial** pour éliminer les lentes.
- **Traitez également** les vêtements, la literie et tous les objets en tissu (doudous, tapis, bonnets, écharpes…).

Votre collaboration est essentielle pour limiter la contamination et assurer le bien-être de tous les enfants.

→ Education physique, sportive et à la santé

En section maternelle : Psychomotricité

Les enfants de la section maternelle participent à deux séances de psychomotricité par semaine, encadrées par une psychomotricienne diplômée. Pour ce cours, les élèves peuvent venir à l'école en tenue sportive. En début d'année scolaire, les parents doivent fournir une paire de pantoufles de gymnastique blanches.

En section primaire : Education physique

Pour ce cours, les enfants doivent porter une tenue adaptée : un tee-shirt, un short noir ou bleu foncé, des chaussettes et des pantoufles de gymnastique blanches. L'ensemble devra être rangé dans un sac en tissu, avec le nom de l'enfant clairement indiqué.

Natation

Ce cours est obligatoire toute l'année, y compris en hiver, sauf en cas de raison médicale justifiée par un certificat. La participation financière est de 3,50 € par séance (inclus dans les frais scolaire de l'année). L'activité est encadrée par le professeur d'éducation physique et, pour les plus jeunes, un maître-nageur est également présent.

→ Classes de dépaysement et activités extérieures

Les classes découvertes ont lieu pendant la période d'obligation scolaire et sont donc OBLIGATOIRES. Tout enfant ne pouvant y participer devra fournir un certificat médical. En fonction des projets pédagogiques, les enfants prendront part à des visites ou à des animations, à l'école ou à l'extérieur, avec des thématiques culturelles, sportives, artistiques ou récréatives, toujours dans un objectif pédagogique.

⚠ **Attention** : Si votre enfant ne participe pas, une contribution financière peut être demandée pour couvrir les frais collectifs et forfaitaires (transport, guide, animateurs, etc.).

→ Collations et repas

L'hygiène alimentaire est essentielle pour le bien-être des enfants. Nous veillons à leur offrir un repas sain à midi, mais il est tout aussi important qu'ils prennent un petit-déjeuner avant de venir à l'école.

🚫 **Interdiction** : Les chips, chewing-gums, sucettes et boissons sucrées sont strictement interdits à l'école.

✅ Nous comptons sur les parents pour respecter ces consignes afin de garantir une alimentation équilibrée aux enfants.

Paiement :
Chaque enfant possède une carte-repas nominative qui reste à l'école. Les parents peuvent la recharger par virement bancaire en utilisant une communication structurée spécifique à leur enfant.
💳 **Suivi du solde** : Le solde de la carte est consultable sur l'application **"École en ligne"** à l'aide des codes d'accès fournis.

NOUVEAUX Tarifs en vigueur :
Repas chaud : 3 € de P3 à P6
Sandwiches - Snack : 3,5 € pour tous (sandwiches « mous » en maternelle)
Boisson : 0,80€
Potage frais offert à tous à 10h00.

Les enfants doivent respecter les règles lors des repas. Ceux qui prennent un repas chaud doivent goûter à tout et terminer leur assiette. (Les menus sont consultables à l'école ou sur le site).
✅ Il est essentiel que chaque enfant maintienne le calme et la propreté du réfectoire.
✅ Après le repas, chacun doit débarrasser sa table comme demandé.
🚫 Les enfants ne sont pas autorisés à quitter le réfectoire sans permission.

Numéro de compte pour le paiement des repas :
BE65 0912 1300 9096
+ Communication structurée spécifique à l'élève

Numéro de compte pour le paiement des activités de l'école :
BE10 3631 4198 5004
+ Communication structurée du virement reçu

→ Tenue vestimentaire

Les tenues vestimentaires doivent être **décentes** et **adaptées aux activités scolaires**.
🚫 **Sont interdits** :

- Les vêtements ou accessoires à caractère ostentatoire, provocateur
- Le maquillage et le vernis sur les ongles
- Tout couvre-chef à l'intérieur de l'établissement

🔷 **Respect des règles** : La direction se réserve le droit de rappeler ces consignes à tout moment et d'appliquer les mesures nécessaires en cas de non-respect.

→ Objets trouvés/perdus

Les objets trouvés seront, soit remis à leur propriétaire si le nom y figure, soit placés à l'endroit prévu à cet effet (local garderie à la Station et au vestiaire de gymnastique aux Mésanges). Chaque fin de trimestre, les objets non réclamés seront donnés à une œuvre de charité.

Les objets non autorisés dans l'école seront confisqués. Ils seront remis exclusivement aux parents ou à la personne responsable. Il en va de même pour le GSM, interdit à l'école.

L'école ne peut être tenue responsable de toute dégradation, perte ou vol des objets apportés à l'école.

Droit à l'image

Afin d'encadrer la prise de photos et de vidéos des élèves, mais également les éventuelles diffusions, publications de ces images, l'école traite ces données dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD).
C'est pourquoi, à chaque rentrée scolaire, les parents de l'élève mineur complètent un formulaire de recueil de consentement.

Sécurité

La grille de la Station se ferme automatiquement à 8h45. Si vous devez entrer dans l'enceinte de l'école, merci de vous présenter via le haut-parleur.

Dans toute l'enceinte de l'école, et à dix mètres de l'entrée de l'établissement, il est strictement interdit de fumer.

Les chiens, même s'ils sont amicaux, peuvent provoquer des accidents ou des peurs chez certains élèves. Cela inclut des allergies ou des phobies.
Pour ces raisons, ils sont interdits dans l'enceinte de l'établissement, y compris sur les parkings, où des parents et des enfants y sont potentiellement rassemblés.

Merci de respecter ces aménagements pour la sécurité de chacun.

Pour l'équipe éducative,
Isabelle LECLERCQ
Directrice

EFA AR WATERLO : Justification d'absence
Année 2026-2027

NOM et prénom :

Classe :

DATE(S)

O Absence d'un jour

Le / / 20..

O Absence de plus d'un jour

Du / /20..

Au / /20..

MOTIF

O Maladie de l'enfant (CM)
O Décès dans la famille (attestation)
O Convocation par une autorité publique ou rendez-vous médical (coller l'attestation)
O Autre motif à compléter et soumis à l'appréciation de la direction :

*(**non recevables** : panne de voiture, parents dans l'impossibilité de conduire, circonstances familiales ou religieuses)*

Date et Signature :

Emplacement réservé au certificat médical ou à l' attestation

À COLLER ICI

Réservé à la direction

Entretien avec les parents le / /20

Motif valable – non valable

Justification : ……